

## **Bilan de législature 2010-2014 du CAF**

*Bienne, le 27 mai 2014*

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a publié son rapport d'activités 2013 et son bilan de législature 2010-2014, mardi 27 mai lors d'une conférence de presse à Bienne. Il tire un bilan largement positif dans le domaine culturel et dans le domaine institutionnel ; le bilan est plus contrasté dans le domaine de la formation, malmené fin 2013 par le programme d'économies cantonales EOS 2014. Créé en 2006, le CAF est encore un organe récent, qui se meut dans un environnement bilingue et complexe. La législature 2010-2014 lui a permis de fortement renforcer son assise, dans un réseau de partenaires. Le CAF est devenu un interlocuteur reconnu des autorités cantonales et municipales.

### **La culture en espace bilingue ressort renforcée**

Le bilan culturel a été présenté par Ariane Bernasconi-Neuhaus, présidente sortante de la Section des affaires culturelles. Le CAF s'est prononcé sur un total de 2,6 millions de francs de subventions culturelles au cours des quatre dernières années. Ses relations avec l'Office de la culture du canton de Berne sont excellentes et le CAF est de plus en plus écouté dans ses préavis de subventions. Grâce à une politique de soutiens croisés avec le Conseil du Jura bernois (CJB), des subventions ont pu être dégagées pour des projets régionaux, comme le festival Usinesonore à Bévillard (auquel participent des acteurs culturels biennois). Pour encadrer son action dans le domaine culturel, le CAF s'est doté de Lignes directrices, révisées en 2010.

Par le procédé du « regard francophone », le CAF a été associé de près par la Direction de l'instruction publique à la révision totale de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), entrée en vigueur en 2013. Cette loi prend désormais remarquablement en compte le bilinguisme et la vie culturelle francophone. Elle est devenue un outil important pour le CAF pour remplir un des objectifs de la Loi sur le statut particulier : « *Promouvoir le bilinguisme dans le district de Bienne et renforcer la situation de la population francophone en tant que minorité linguistique et culturelle.* »

Plusieurs dossiers culturels de cette législature doivent aboutir en 2014-2015 : la rénovation et réorganisation du Théâtre Palace à Bienne, l'émission de critères de soutien cantonal adaptés à la culture en espace bilingue, une meilleure coordination entre le CAF, la Ville de Bienne et l'Office de la culture, et l'octroi d'une compétence décisionnelle au CAF dans le cadre du projet statu quo plus. Le bilan de législature sera influencé par l'issue de ces dossiers. « *Les succès obtenus sont encore trop tributaires de personnes et de situations informelles, observe Ariane Bernasconi-Neuhaus. Il s'agit maintenant de pérenniser ces avancées.* »

### **Fin de législature difficile dans la formation**

Marcel Guélat, ancien vice-président du CAF et de la Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (actuellement présidée par Marcel Liengme), a présenté le bilan du CAF dans la formation. Le bilan commun avec le CJB a déjà fait l'objet d'un communiqué séparé. Marcel Guélat est revenu sur des aspects plus biennois : « *Nous avons soutenu, sans succès, la piste de la concentration de la Haute école pédagogique BEJUNE à Bienne, piste recommandée par les rapports d'experts, mais abandonnée par des raisons d'équilibres politiques régionaux. Finalement, un peu à contrecœur, nous avons accepté le compromis politique qui maintenait trois sites, à Bienne, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds.* »

La fin de législature a été ternie à Bienne par le programme d'économies EOS 2014, la fermeture du Gymnase de la rue des Alpes et la suppression de la filière CFC intégré. Le CAF s'engage désormais au sein du groupe de travail mis en place pour accompagner la réorganisation des gymnases. Le CAF a aussi soutenu le programme aJir de soutien aux jeunes en difficultés dans la recherche d'une place d'apprentissage. Ce programme s'est arrêté, faute de financement, mais le CAF a lancé avec la Direction de l'instruction publique, le Forum du bilinguisme et divers partenaires un groupe de travail pour renforcer l'apprentissage francophone à

Bienne. La cité seelandaise ne comptait en effet que 25% d'apprentis francophones en 2013, pour une population de 40% de francophones. Etabli en 2013, ce constat doit servir de base de travail prioritaire pour la prochaine législature.

### **Le CAF actif et écouté**

Philippe Garbani, président sortant du CAF, en a présenté le bilan institutionnel. Le réseau de partenaires du CAF s'est encore renforcé durant cette législature. « *Les liens avec le Jura bernois sont vitaux pour la région francophone comme pour la région bilingue* », observe Philippe Garbani. La collaboration avec le CJB est étroite et régulière, même si des désaccords subsistent parfois. Autres partenaires-clés, les autorités cantonales et municipales et le Forum du bilinguisme. Une convention a été signée en 2012 avec les communes de Bienne et d'Évilard pour encadrer les tâches communales du CAF. Le CAF est devenu un partenaire bien établi pour les deux communes bilingues. La collaboration durant cette législature a été étroite, au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes et par la participation de conseillers municipaux aux séances du CAF.

« *Le CAF agit beaucoup dans des groupes de travail ou groupes de soutien, loin des projecteurs médiatiques. C'est souvent dans ce cadre qu'il peut faire avancer des dossiers importants* », rappelle le président sortant. Au cours de cette législature, le CAF a ainsi participé à des groupes de travail sur le statu quo plus, la révision totale de la LEAC, la réorganisation du Théâtre Palace ou encore la Loi fédérale sur les langues.

« *Les avis du CAF sont souvent suivis, observe Philippe Garbani. La prise de position du CAF a permis d'obtenir des améliorations importantes dans différentes lois.* » Outre la LEAC, on peut citer la Loi sur les soins hospitaliers, avec l'introduction d'un article sur le bilinguisme dans les soins, ou encore la Loi sur l'école obligatoire, où CAF et CJB se sont opposés avec succès à une mise à égalité du français et de l'anglais.

En conclusion, le président sortant prévient que ce bilan globalement positif ne doit pas cacher qu'il reste beaucoup de travail. Le CAF doit sans cesse réexpliquer son rôle : « *Nous espérons que, dans le cadre du projet statu quo plus, l'assise du CAF pourra être un peu renforcée, pour pérenniser son action.* »

## **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

Le président :

Le secrétaire général :

Philippe GARBANI

David GAFFINO

### **Note aux rédactions :**

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch).

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36.
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.